BAILEY, W., ET ALDRICH, M.—
Taxe de 1882, montant à.....$15 00
Taxe de 1883, montant à.....15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Dublin, Madison, Fleurat et Quatrième, désigné comme l'Ilet No. 150; le dit Ilet No. 150 mesure 301 pieds de face par une profondeur de 228 pieds.

BOYTE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Taxe de 1883, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Jackson, Plum et Cinquième, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 171; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Plum.

BITTER, F. A.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Jeannette et Sixième, désignés comme lots Nos. 12, 14 et 15 du dit Ilet No. 193; les dits lots Nos. 12, 14 et 15 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Sixième sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 15 forme l'encoignure des rues Sixième et Léonidas.

BITTEN, EDOUARD—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Burdette, Cohn et Septième, désigné comme le lot No. 18 de l'Ilet No. 248; le dit lot No. 18 mesure 30 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BARRERE, JACQUES—
Taxe de 1882, montant à.....$12 00 de 1883, montant à.....$12 00
Douze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par la rue Short, l'avenue Carrollton, les rues Cypress et Nuvième, désignés comme lots Nos. 1 à 5 et 18 à 24 de l'Ilet No. 197; les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent 180 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure l'avenue Carrollton et la rue Cypress; le dit lot No. 22 forme l'encoignure des rues Short et Cypress.

BRONZEMA, CAROLINE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Sept certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Léonidas, Green et Septième, désignés comme lots Nos. 7 à 13 de l'Ilet No. 229; les dits lots Nos. 7 à 11 mesurent 125 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 12 mesure 25 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 13 mesure 25 pieds de face à la rue Septième sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Jefferson et Septième.

BARTON, J.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 306 et 225; le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

BOUCHE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 10 et 12 de l'Ilet Nos. 308 et 228; les dits lots Nos. 10 et 12 mesurent 51 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 150 pieds.

BONDUIT, SARAPHINE—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Marie, Monroe, Dixième et Nelson, désignée comme une portion de l'Ilet No. 238; la dite portion forme l'encoignure des rues Marie et Monroe.

BELLANGER, FRANÇOIS—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Madison, Cambronne, Onzième et Nelson, désigné comme lot No. 9 de l'Ilet No. 357; le dit lot No. 9 mesure 100 pieds de face à la rue Cambronne sur une profondeur de 300 pieds.

BOISSEAU, F. O.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Cambronne, Onzième et Nelson, désignés comme lots Nos. 11 et 12 de l'Ilet No. 355; les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent chaque 100 pieds de face aux rues Nelson et Onzième sur une profondeur de 301 pieds; le dit lot No. 12 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Dixième.

BOURGEOIS, LOUIS—
Taxe de 1882, montant à.....120
Taxe de 1883, montant à.....120
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hamilton, Laurel Grove, Dixième et Napoléon, désigné comme lot No. 12 de l'Ilet No. 331; le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur de 150 pieds.

BURNS, MME J. P.—
Taxe de 1882, montant à.....80c
Taxe de 1883, montant à.....80c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson et Dixième, désignés comme lots Nos. 12 et 15 de l'Ilet Nos. 306 et 225; les dits lots Nos. 13 et 15 mesurent 105 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

BURNS, MME J. P.—
Taxe de 1882, montant à.....15c
Taxe de 1883, montant à.....15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Léonidas, Jefferson, Neuvième et Dixième, désigné comme lot No. 17 de l'Ilet No. 306 et 225; le dit lot No. 17 mesure 31 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

BOUCHE, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.....24c
Taxe de 1883, montant à.....24c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cambronne, Madison, Neuvième et Dixième, désignés comme lots Nos. 10 et 12 de l'Ilet Nos. 308 et 228; les dits lots Nos. 10 et 12 mesurent 51 pieds de face à la rue Cambronne, sur une profondeur de 150 pieds.

BROADWELL, MRS EVELINA—
Taxe de 1882, montant à.....$1 38
Taxe de 1883, montant à.....1 38
Trente-trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Belfast et Onzième, désignés comme les lots Nos. 2 à 24 de l'Ilet No. 269; les dits lots Nos. 2 à 10 mesurent 276 pieds de face à la rue Clay sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 11 et 12 mesurent 60 pieds de face à la rue Laurel Grove sur une profondeur de 120 pieds; les lots Nos. 23 et 24 mesurent 60 pieds de face à la rue Belfast sur une profondeur de 150 pieds; le dit Ilet No. 13 forme l'encoignure des rues Laurel Grove et Onzième.

BURGER, M. T., ET J. SLIDELL—
Taxe de 1882, montant à.....$1 44
Taxe de 1883, montant à.....1 44
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hillary, Clinton, Laurel Grove, Onzième et Belfast, désigné comme l'Ilet No. 370; le dit Ilet No. 370 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

BONFILS, P.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Richard et le chemin de fer Nouvelle-Orléans, St. Louis et Chicago, désigné comme triangle de l'Ilet No. 437.

BOURG, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Général Scott, Milhudon, Levée et Olivier, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No. 20; le dit lot No. 7 mesure 52 pieds de face à la rue Général Scott et 72 pieds à l'arrière sur une profondeur de 53 pieds.

BARTHELEMY, M.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Esther et Anne, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 29; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 143 pieds.

BACAS, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'Ilet No. 78; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 108 pieds.

BUHLER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lower, Clinton, Hanson et Burdette, désignés comme les lots Nos. 26 et 27 de l'Ilet No. 168; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 40 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 108 pieds; le dit lot No. 26 forme l'encoignure des rues Lower et Burdette.

BRONZEMA, CATHERINE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Marie, Levée et Stralitz, désigné comme l'Ilet No. 144; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente le vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District supérieur.

Ventes pour Taxes d'Etat de Propriétés Foncières.

ÉTAT DE LA LOUISIANE vs. LES DÉLINQUANTS DE TAXES—PAROISSE D'ORLEANS, SEPTIEME DISTRICT.

En vertu de l'autorité en moi adressé par la constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la maison de Cour en laquelle la Cour Civile de District de la dite paroisse est tenue, étant sur l'Allée St. Antoine, dans le Second District de cette ville, durant les heures légales, pour les ventes judiciaires, commençant à 11 heures A. M., samedi, 3ème jour de janvier, A. D., 1885, et continuant chaque jour successif, jusqu'à ce que les dites ventes soient complétées toutes propriétés immeubles sur lesquelles les dites taxes sont dûes, à l'Etat de la Louisiane et paroisse d'Orléans, pour enforcer la collection des taxes assessées dans les années 1882 et 1883, ensemble avec les intérêts ci-dessus, du 2ième jour de Décembre de l'année dans laquelle les dites taxes étaient dûes au taux de 1 pour cent par mois jusqu'au paiement, ainsi que tous les frais ci-dessus. Les noms des délinquants payeurs de taxes, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessement de la dite année, et les propriétés immeubles assessées à chacun, pour être offertes comme suit

BUCHANNON, P.—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Taxe de 1883, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Monroe, Marie, Levée et Quatrième, désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 140; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

BRONSEMA, CATHERINE—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Marie, Levée et Stralitz, désigné comme l'Ilet No. 144; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

Le dit jour de vente je vendrai telle portion spécifiée de chaque dites propriétés ainsi qu'elles seront désignées par chaque débiteur, et en cas que le débiteur n'aurait pas désigné un nombre suffisant de propriétés, je vendrai de suite et sans plus de délai la moindre quantité de chaque propriété spécifiée, de tel débiteur, à l'acquéreur qui achètera pour le montant des taxes, intérêts et frais dûs par le dit débiteur, la vente sera sans appréciation, comptant, en monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue sera rachetable durant l'espace d'un an, en payant le prix d'achat avec 20 pour cent et les frais à ajouter.

JAS. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat District supérieur.

LAWSON, THOS.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Léonidas, Monroe, Levée, Marie et Quatrième, désigné comme lot No. 140; le dit lot No. 35 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

LAVIN, PATRICK—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Live Oak, Quatrième et Collapissa, désigné comme l'Ilet No. 479; le dit Ilet No. 479 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LAHON, H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Live Oak, Seizième et Stralitz, désigné comme l'Ilet No. 2 de l'Ilet No. 144; le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

LABARTHE, FRANÇOIS—
Taxe de 1882, montant à.....48c
Taxe de 1883, montant à.....48c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lark Grove, Hamilton, Tricoche et Collapissa, désignés comme les lots Nos. 1 à 8, inclusivement de l'Ilet Nos. 443 et 445; les dits lots Nos. 1 à 8 inclusivement mesurent 163 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds.

LEWIS, J. H., No. 2—
Taxe de 1882, montant à.....26c
Taxe de 1883, montant à.....48c
Huit certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jackson, Marie, Tricoche et Collapissa, désignés comme lots Nos. 3 à 8, inclusivement, de l'Ilet No. 446; les dits lots Nos. 3 à 6, inclusivement, mesurent 163 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds.

LEEFE ET BRINGIER—
Taxe de 1882, montant à.....20c
Taxe de 1883, montant à.....20c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Esther et Anne, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 29; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 143 pieds.

BORREL, MME MARIA—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial, désigné comme lot No. 79; le dit lot No. 79 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

BOURGEOIS, MME ANNA—
Taxe de 1882, montant à.....$1 44
Taxe de 1883, montant à.....1 44
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hillary, Clinton, Laurel Grove, Onzième et Belfast, désigné comme lot No. 24 de l'Ilet No. 140; le dit lot No. 24 mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 120 pieds.

BOURGEA, M. T., ET J. SLIDELL—
Taxe de 1882, montant à.....$1 44
Taxe de 1883, montant à.....1 44
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Hillary, Clinton, Laurel Grove, Onzième et Belfast, désigné comme l'Ilet No. 370; le dit Ilet No. 370 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

BONFILS, P.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
Un certain lot triangulaire de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Clay, Richard et le chemin de fer Nouvelle-Orléans, St. Louis et Chicago, désigné comme triangle de l'Ilet No. 437.

BOURG, JOSEPH—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Général Scott, Milhudon, Levée et Olivier, désigné comme lot No. 7 de l'Ilet No. 20; le dit lot No. 7 mesure 52 pieds de face à la rue Général Scott et 72 pieds à l'arrière sur une profondeur de 53 pieds.

BARTHELEMY, M.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Clinton, Esther et Anne, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 29; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 143 pieds.

BACAS, CHAS.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial, désignés comme lots Nos. 24 et 25 de l'Ilet No. 78; les dits lots Nos. 24 et 25 mesurent 60 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 108 pieds.

BUHLER, MARIE—
Taxe de 1882, montant à.....$4 20
Taxe de 1883, montant à.....4 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lower, Clinton, Hanson et Burdette, désignés comme les lots Nos. 26 et 27 de l'Ilet No. 168; les dits lots Nos. 26 et 27 mesurent 40 pieds de face à la rue Burdette sur une profondeur de 108 pieds; le dit lot No. 26 forme l'encoignure des rues Lower et Burdette.

BRENMER, JAMES—
Taxe de 1882, montant à.....$1 50
Taxe de 1883, montant à.....1 50
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Burthe et Dumaine, désigné comme lot No. 5 de l'Ilet No. 78; le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Burthe sur une profondeur de 120 pieds.

KEENS, AARON—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial, désigné comme lot No. 26 de l'Ilet No. 29; le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Adams et Macarty.

BRIDGE, E. G.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Lowerline, Milhandon, Macarty et Commercial, désignés comme lots Nos. 4 et 13 de l'Ilet Nos. 42; les dits lots Nos. 12 et 13 mesurent chacun 20 pieds de face à la rue Macarty sur une profondeur de 150 pieds.

BLASS, THOMAS—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Pearl et Commercial, désignés comme les lots Nos. 4 et 5 de l'Ilet No. 56; les dits lots Nos. 4 et 5 mesurent 60 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

BEASON, A.—
Taxe de 1882, montant à.....60c
Taxe de 1883, montant à.....60c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Live Oak, Upperline, Treizième et le Chemin de fer St. Louis et Chicago, désignée comme la moitié de l'Ilet No. 436.

BIER, HENRY—
Taxe de 1882, montant à.....18c
Taxe de 1883, montant à.....18c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clay, Laurel Grove, Collapissa et le Chemin de fer de N. O., St. Louis et Chicago, désignés comme lots Nos. 442 et un tiers de l'Ilet No. 444; les dits lots Nos. 6, 7 et 8 mesurent 122 pieds de face à la rue Collapissa sur une profondeur de 122 pieds.

BROWN, A. J.—
Taxe de 1882, montant à.....$2 10
Taxe de 1883, montant à.....2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Burdette, Levée et le Mississippi, désigné comme lot No. 1 de l'Ilet No. 10; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rues Levée et Burdette.

KER, ROBERT J.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Cinq certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Lowerline, Adams et Anne, désignés comme les lots Nos. 1 à 5 de l'Ilet No. 26; les dits lots Nos. 1 à 5 mesurent 150 pieds de face à la rue Anne sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 1 forme l'encoignure des rue Adams et Anne.

KOLLMAN, JNO. C.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Deux certains lots et une portion de deux autres certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Carrollton, les rues Short, Levée et le Mississippi, désignés comme les lots Nos. 11 et 15 et une portion des lots Nos. 12 et 14 de l'Ilet No. 8; le dit lot No. 11 mesure 36 pieds de face à la rue Short sur une profondeur de 60 pieds; le lot No. 15 et une portion des lots Nos. 13 et 14 mesurent chaque 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

LAHON, H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-septième et Dixon, désigné comme l'Ilet No. 211; le dit lot No. 611 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LAHON, H.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Jackson, Marie, Dix-huitième et Dixon, désigné comme l'Ilet No. 626; le dit lot No. 626 mesure 300 pieds de face sur une profondeur de 300 pieds.

LOUISIANA FREEDMEN'S BAPTIST ASSOCIATION—
Taxe de 1882, montant à.....$6 40
Taxe de 1883, montant à.....6 40
Dix certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Milhandon, Lowerline, De Armas et Macarty, désignés comme les lots Nos. 16 à 19, inclusivement, de l'Ilet No. 42; les dits lots Nos. 16 à 19, inclusivement, mesurent 300 pieds de face à la rue De Armas sur une profondeur de 150 pieds.

LIMMERMAN, J.—
Taxe de 1882, montant à.....90c
Taxe de 1883, montant à.....90c
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burdette, Washington, Hampson et Deuxième, désigné comme le lot No. 8 de l'Ilet No. 62; le dit lot No. 8 mesure 80 pieds de face à la rue Deuxième sur une profondeur de 123 pieds.

LEE, LUCIE—
Taxe de 1882, montant à.....$6 00
Taxe de 1883, montant à.....6 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Jefferson, Brown, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme le lot K et une portion du lot A de l'Ilet No. 5; le dit lot K mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds; la dite portion du lot A mesure 22 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

LEARTHE, DAVID—
Taxe de 1882, montant à.....$1 20
Taxe de 1883, montant à.....1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par les rues Madison, Cambronne, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lot No. 10 de l'Ilet No. 8; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

LYNCH, GEO.—
Taxe de 1882, montant à.....51c
Taxe de 1883, montant à.....51c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 8; le dit lot No. 8 mesure 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

LYNCH, GEORGE—
Taxe de 1882, montant à.....51c
Taxe de 1883, montant à.....51c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 8; le dit lot No. 8 mesure 36 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

MENTZ, BY.—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désigné comme lot No. 11 de l'Ilet No. 8; le dit lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 60 pieds.

LOWELL, SUC. C. W.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 44
Taxe de 1883, montant à.....1 44
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Adams, Hillary, Macarty et De Armas, désigné comme lot No. 4 de l'Ilet No. 49; le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

MORNING STAR SOCIETY OF CARROLLTON—
Taxe de 1882, montant à.....50c
Taxe de 1883, montant à.....50c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Clinton, Hillary, Hanson et Burdette, désignés comme les lots Nos. 19 et 20 de l'Ilet No. 40; le dit lot No. 19 et 20 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Clinton sur une profondeur de 107 pieds.

MEYERS, SUC. FRED—
Taxe de 1882, montant à.....$2 20
Taxe de 1883, montant à.....2 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Upperline, Marie, Levée et le Mississippi, désignés comme lots Nos. 37 à 41 de l'Ilet No. 1; le dit lot No. 37 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 150 pieds; le dit lot No. 38 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 140 pieds; le dit lot No. 39 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 130 pieds; le dit lot No. 40 mesure 31 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 120 pieds; le dit lot No. 41 forme l'encoignure des rues Levée et Cambronne, Jefferson, Troisième et Zimple, désignés comme lots Nos. 14, 15, 17 et 18 de l'Ilet No. 116; les dits lots Nos. 14, 15, 17 et 18 mesurent chacun 28 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 120 pieds.

MONTEGUT, EDGARD—
Taxe de 1882, montant à.....
Taxe de 1883, montant à.....
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Burdette, Washington, Levée et le fleuve Mississippi, désignés comme les lots Nos. 6 et 7 de l'Ilet No. 9; les dits lots Nos. 6 et 7 mesurent 75 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

MOORE, D. M.—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Deux lots d'intérêts de trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Washington, Burdette, Levée et le fleuve Mississippi, désignés comme les lots Nos. 10 de l'Ilet No. 8; le dit lot No. 10 mesure 30 pieds de face à la rue Levée sur une profondeur de 125 pieds.

MAHL, FRANCIS—
Taxe de 1882, montant à.....$3 00
Taxe de 1883, montant à.....3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Short, l'avenue St. Charles et la rue Peas, désignés comme lots Nos. 1 et 2 de l'Ilet No. 67; les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent chaque 30 pieds de face à l'avenue St. Charles sur une profondeur de 150 pieds.

MOORE, JOHN—
Taxe de 1882, montant à.....$1 80
Taxe de 1883, montant à.....1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Hillary, Macarty et De Armas, désigné comme lot No. 6 de l'Ilet No. 49; le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Adams sur une profondeur de 107 pieds.

MORGAN, MARGUERITE—
Taxe de 1882, montant à.....45c
Taxe de 1883, montant à.....45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Milhandon, Clinton, Esther et Anne, désigné comme le lot No. 15 de l'Ilet No. 29; le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Esther sur une profondeur de 142 pieds.

MUNK, SUC. VALENTINE—
Taxe de 1882, montant à.....$2 40
Taxe de 1883, montant à.....2 40
Cin